

CONSEIL MUNICIPAL / COMPTE-RENDU / Séance du 27 février 2015

Absents excusés : Françoise VIAL, Eddy THEVENET

Station d'épuration.

Dans le cadre de la construction de la future station d'épuration, la conclusion d'une convention de servitudes avec Monsieur Hervé MUZELLE, domicilié à AMPLEPUIS, le Marvallon, propriétaire riverain des parcelles A 710 et 674 est nécessaire. Cette convention concerne le passage des nouvelles canalisations d'assainissement pour alimenter la future station d'épuration. Suite au relevé du géomètre, les parcelles à acquérir par la commune sont les suivantes : parcelles B 919 pour 3672 m² et B 921 pour 787 m² soit un total de 4459 m². Prix forfaitaire de 15 000 €.

Les frais de documents d'arpentage, de bornage et d'acte seront à la charge de la commune. Les demandes de subvention ont reçu une réponse favorable du conseil général et au titre de la réserve parlementaire, respectivement 90 705 € et 10 000 €. Les réponses de financement sont toujours en attente pour la part Etat (subvention DETR) et pour la part Agence de l'Eau. Les travaux débiteront dès la notification de ces subventions.

Enveloppe cantonale 2015.

Une demande de subvention au titre de l'enveloppe de solidarité 2015 du Conseil général sera déposée pour l'achat d'une cuisinière et d'un réfrigérateur pour la salle communale, des huisseries pour le local mis à disposition de l'association des boules, du matériel électroportatif et une tondeuse pour l'agent technique.

Tondeuse	devis 4 480,00 € HT
Cuisinière et réfrigérateur	devis 2 600,00 € HT
Huisseries pour local associatif	devis 2 944,32 € HT
Matériel électroportatif	devis 775,68 € HT
total	10 800,00 € HT

Local à disposition des chasseurs

La commune a été saisie d'une demande de la part de la société de chasse qui est à la recherche d'un local. Un accord est donné pour l'octroi d'une surface dans le sous-sol de l'ancienne usine. Les travaux d'aménagement seront réalisés et financés par l'association. Les consommations d'eau et d'électricité seront également à sa charge. Une convention de mise à disposition de 18 ans sera signée.

Convention avec le Conseil général de la Loire . Contrat communal simplifié COCS

Monsieur le Maire expose au conseil municipal que la commune a décidé de s'engager dans une démarche de contractualisation avec le conseil général de la Loire, pour permettre un recensement et une mise en cohérence des projets communaux à 3 ans. Une réunion de présentation a eu lieu en mairie le 14 janvier 2015. Deux possibilités sont offertes : signature d'un COCA (contrat communal d'aménagement) ou d'un COCS (contrat communal simplifié), ce dernier contrat étant plus adapté aux communes de la taille de St Cyr. Par conséquent, la commune décide de s'engager dans une démarche de contractualisation avec le Conseil général de la Loire par la signature d'un contrat communal simplifié COCS

Délégation donnée au Centre de Gestion de la Fonction publique territoriale pour la mise en concurrence des assureurs dans le cadre du contrat groupe ouvert couvrant les obligations statutaires des agents

La Commune décide de s'associer à la démarche du centre de gestion qui propose de s'occuper des formalités de mise en concurrence des divers assureurs, afin de satisfaire à ses obligations en matière de contrats d'assurance statutaire garantissant les frais laissés à sa charge, en vertu de l'application des textes régissant le statut de ses agents.

Le Centre de Gestion négociera un contrat groupe ouvert à adhésion facultative auprès d'une entreprise d'assurance agréée. Ces conventions devront couvrir tout ou partie des risques suivants, agents affiliés à la C.N.R.A.C.L. et agents non affiliés à la C.N.R.A.C.L. :

Ces conventions devront également avoir les caractéristiques suivantes :

Durée du contrat : 4 ans, à effet au 01/01/2016.

Régime du contrat : capitalisation.

Adhésion à la convention « hygiène et sécurité » proposée par le Centre de gestion

Il est imposé aux collectivités territoriales la rédaction d'un document en matière d'hygiène et de sécurité nommé document unique d'évaluation des risques professionnels. Il permet de lister et hiérarchiser les risques pouvant nuire à la sécurité de tout salarié et de préconiser des actions visant à les réduire voire les supprimer.

Le centre de gestion de la Loire propose un accompagnement mutualisé à l'élaboration du document unique, le Fonds National de Prévention de la CNRACL peut subventionner des actions visant à réduire les risques professionnels.

Le conseil décide d'élaborer ce document unique avec l'accompagnement du Centre de gestion de la Loire et de solliciter le Fonds National de Prévention pour une demande de subvention afin de mener à bien ce projet. L'accompagnement sera mutualisé et un groupe de travail sera constitué avec des communes voisines.

Gardiennage de l'église 2015

Il y a lieu de fixer pour l'année 2015 l'indemnité de gardiennage de l'église allouée à Madame Elise VERRIERE. Elle était de 160 euros pour 2014. Cette indemnité est soumise à prélèvements sociaux, il est proposé de réévaluer la somme à 200 € brut pour tenir compte de ces prélèvements.

Tarif de location de la salle

En raison des investissements faits à la salle (acquisition d'un réfrigérateur et d'une cuisinière), le conseil décide de revoir les tarifs de location de la salle communale au 1^{er} avril 2015 :

Particuliers et associations extérieures	175 €
Associations du village	125 €
Association de gymnastique : forfait d'une location de salle tarif association, soit 125 euros pour l'année scolaire en cours, pour une utilisation hebdomadaire, le double si deux utilisations.	
Caution	300 €

Monsieur le Maire rappelle que les gratuités avaient été révoquées au 1^o avril 2013, hormis celle accordée à la Paroisse lors de la cession de la salle paroissiale à la commune par l'association paroissiale : soit deux gratuités par an.

La consommation de fioul sera facturée en sus pour le chauffage et l'eau chaude, au tarif en vigueur auprès du fournisseur au 1^o janvier de l'année.

Tarif de la redevance d'assainissement au 1^o juillet 2015.

En raison des forts investissements que la commune va faire pour la construction d'une nouvelle station d'épuration, le conseil décide de revoir le tarif de la redevance d'assainissement. Les deux dernières réévaluations datent de 1998 (1,067 euro) et 2003 (1,25 euro). Le conseil fixe la redevance à 1,50 €/m³ HT au 1^o juillet 2015.

Convention avec la Société Protectrice des Animaux de Roanne pour la gestion de la fourrière intercommunale pour chiens. Renouvellement au 1^o avril 2015.

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que par délibération du 22 juin 2004 la commune avait signé une convention avec la Société protectrice des animaux de Roanne afin d'avoir accès à la fourrière intercommunale, apte à l'accueil et à la garde des chiens, cette mission de fourrière étant obligatoire . Cette convention signée le 22 juillet 2004 définissait les conditions et modalités de gestion, ainsi que la tarification annuelle de ce service. Il convient aujourd'hui, de la renouveler au 1^o avril 2015, en demandant que la Société procède à un appel de cotisation annuel

Retrait de la Convention avec la Lyonnaise des eaux pour la facturation, le recouvrement et le reversement de la redevance d'assainissement collectif au 1^o juillet 2015.

Par délibération du 25 octobre 2013, la convention de 1990 liant la commune à la SDEI pour l'encaissement de la redevance d'assainissement avait été renouvelée, et ses termes réactualisés notamment en ce qui concerne les impayés.

La nouvelle convention prévoyait une facturation et un encaissement de la surtaxe d'assainissement par la Lyonnaise des Eaux (ex SDEI) pendant la phase amiable, puis une reddition des sommes encaissées avec une liste des impayés, permettant l'enclenchement de la phase contentieuse par le trésor public. Malheureusement, ce processus se révèle inefficace, aussi afin de faciliter le recouvrement des créances, Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal que ce soit le secrétariat de Mairie qui établisse la facturation de la prestation assainissement collectif et que des titres individuels soient émis auprès de chaque utilisateur du service d'assainissement collectif au vu des relevés d'eau potable émis par la Lyonnaise des eaux .

Enquête publique sur le PLU

L'enquête publique sur le Plan Local d'Urbanisme se déroulera du lundi 27 avril au samedi 30 mai. Le commissaire enquêteur recevra le public le lundi 27 avril de 14 h à 17h ; le mercredi 13 mai de 9h à 12 h et le samedi 30 mai de 9 h à 12 h. Un registre sera ouvert et le public pourra y faire part de ses observations.

Menace de fermeture de classe

Le conseil reste attentif à la situation du regroupement pédagogique intercommunal menacé de la fermeture d'une classe à la rentrée de septembre 2015. Des actions sont en cours avec les parents d'élèves.

Ouverture de crédits en investissement avant le vote du budget primitif 2015.

Des achats d'investissement ont été rendus nécessaires en début d'année (équipement pour la salle et matériel de voirie).Pour pouvoir payer les fournisseurs, il est nécessaire de voter une ouverture de crédit avant le vote du budget primitif 2015.

